

Voltaire et les guerres

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Némorin ne répondit pas, mais il devint tout pensif.

(A suivre.)

A. DURUZ-SOLANDIEU.

L'éternelle vérité. — Relevé dans un registre de notaire du XVI^e siècle :

Quand ung homme ha de l'argent
Il est aymé de maintes gens
Mais quand son argent est falli
On luy diet : a Dieu mon amy.

VOLTAIRE ET LES GUERRES

NE cesserez-vous point, vous et les rois vos confrères, de ravager cette terre que vous avez, dites-vous, tant d'envie de rendre heureuse? » Ainsi écrivait Voltaire, en 1742, au roi de Prusse qui partait en guerre une fois de plus contre l'Autriche.

Diraît-il autre chose aux empereurs à qui l'Europédoit la conflagration qui l'ensanglantait depuis six semaines, et les réflexions que les guerres lui inspirent ne sont-elles pas à leur place aujourd'hui aussi bien qu'au milieu du XVIII^e siècle?

On voit à la fois, écrit Voltaire, cinq ou six puissances belligérantes, tantôt trois contre trois, tantôt deux contre quatre, tantôt une contre cinq, se détestant également les unes les autres, s'unissant et s'attaquant tour à tour; toutes d'accord en un seul point : celui de faire tout le mal possible.

Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque Dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain. Si un chef n'a eu que le bonheur de faire égorger deux ou trois mille hommes, il n'en remercie point Dieu; mais lorsqu'il y en a eu environ dix mille d'exterminés par le feu et par le fer, et que pour comble de grâce quelque ville a été détruite de fond en comble, alors on chante à quatre parties une chanson assez longue, composée dans une langue inconnue à tous ceux qui ont combattu et de plus toute farcie de barbarismes.

Que deviennent et que m'importent l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la pitié, tandis qu'une demi-livre de plomb tirée de six cents pas me fracasse le corps, et que je meurs à vingt ans dans des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux qui s'ouvrent pour la dernière fois voyent la ville où je suis né détruite par le fer et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirants sous des ruines, le tout pour les prétendus intérêts d'un homme que nous ne connaissons pas?

Ce qui suit n'est-il pas terriblement vrai, de nos jours encore?

Il suffit souvent qu'un ministre d'Etat enragé ait mordu un autre ministre pour que la rage se communique dans trois mois à quatre ou cinq cent mille hommes.

Ces ministres ne trouvent à cela rien d'extraordinaire, ils ne font qu'user du droit de la guerre. Et là-dessus Voltaire fait dialoguer deux philosophes :

— Qu'entendez-vous par le droit de la guerre?

— Vous m'embarrassez; mais enfin de Groot ou Grotius'en a fait un ample traité dans lequel il cite plus de deux cents auteurs grecs ou latins, et même des auteurs juifs.

— Croyez-vous que le prince Eugène et le duc de Marlborough l'eussent étudié quand ils vinrent chasser les Français de cent lieues de pays? Le droit de la paix je le connais assez; c'est de tenir sa parole, et de laisser tous les hommes jouir des droits de la nature; mais pour le droit de la guerre, je ne sais ce que c'est. Le code du meurtrier me semble une étrange imagination. J'espère que bientôt on nous donnera la jurisprudence des voleurs de grands chemins...

— On dit pourtant que dans la guerre il y a des lois qu'on observe. Par exemple, on fait une trêve

de quelques jours pour enterrer les morts. On stipule qu'on ne se battra pas dans un tel endroit. On accorde une capitulation à une ville assiégée; on lui promet de racheter ses cloches. On n'éventre point les femmes grosses quand on prend possession d'une ville qui s'est rendue. Vous faites des politesses à un officier blessé qui est tombé entre vos mains, et s'il meurt vous le faites enterrer.

— Ne voyez-vous pas que ce sont là les lois de la paix, les lois de la nature, les lois primitives qu'on exécute réciproquement! La guerre ne les a pas dictées, elles se font entendre malgré la guerre; et sans cela les trois-quarts du globe ne seraient qu'un désert couvert d'ossements.

Dans ses contes satiriques, Voltaire décrit à plus d'une reprise des champs de bataille. Ce sont de petits morceaux d'un art achevé. En voici un, extrait de *Candide* :

Rien n'était si beau, si leste, si brillant, si bien ordonné que les deux armées. Les trompettes, les fifres, les hautbois, les canons formaient une harmonie telle qu'il n'y en eut jamais en enfer. Les canons renversèrent d'abord à peu près six mille hommes de chaque côté; ensuite la mousqueterie ôta du meilleur du monde environ neuf à dix mille coquins qui en festaient la surface. La baïonnette fut aussi la raison suffisante de la mort de quelques milliers d'hommes. Le tout pouvait bien se monter à une trentaine de mille âmes. Candide, qui tremblait comme un philosophe, se cacha du mieux qu'il put pendant cette boucherie héroïque.

Enfin, tandis que les deux rois faisaient chanter des *Te Deum*, chacun dans son camp, il prit le parti d'aller raisonner ailleurs des effets et des causes. Il passa par dessus des tas de morts et de mourants, et gagna d'abord un village voisin; il était en cendres : c'était un village abare que les Bulgares avaient brûlé selon les lois du droit public. Ici des vieillards criblés de coups regardaient mourir leurs femmes égorées, qui tenaient leurs enfants à leurs mamelles sanglantes; là des filles éventrées après avoir assouvi les besoins naturels de quelques héros, renâient les derniers soupirs; d'autres à demi-brûlées, criaient qu'on achevât de leur donner la mort. Des cervelles étaient répandues sur la terre à côté de bras et de jambes coupés...

Et dans *Le Monde comme il va* :

La cause de cette guerre qui désole depuis vingt ans l'Asie, vient originairement d'une querelle entre un eunuque d'une femme du grand roi de Perse, et un commis d'un bureau du grand roi des Indes. Il s'agissait d'un droit qui revenait à peu près à la trentième partie d'une darique. Le premier ministre des Indes et le nôtre soutinrent dignement les droits de leurs maîtres. La querelle s'échauffa. On mit de part et d'autre en campagne une armée d'un million de soldats. Il faut recruter cette armée tous les ans de plus de quatre cent mille hommes. Les meurtres, les incendies, les ruines, les dévastations se multiplient, l'univers souffre et l'acharnement continue. Notre premier ministre et celui des Indes protestent souvent qu'ils n'agissent que pour le bonheur du genre humain, et à chaque protestation il y a toujours quelques villes détruites et quelques provinces saccagées.

Hélas! tout l'esprit de Voltaire n'y fit rien, le droit de la guerre l'emporta et continue de l'emporter sur le droit tout court; et, tant que les peuples, pacifiques dans leur ensemble, ne se seront pas unis pour imposer à ceux qui les gouvernent leur volonté d'avoir une fois pour toutes la paix, on verra « des monarques envoyer par fantaisie des hommes s'égorger pour des différends que deux honnêtes gens pourraient concilier en une heure. »

Un bon conseil. — La curieuse inscription que voici servait, il y a quelques années, d'enseigne à une petite auberge située sur la route de Massonger à Monthey :

« *Christophe Colomb dit à ses matelots, si vous n'avez pas d'argent buvez de l'eau.* »

Le conseil était bon. Je l'ai suivi, car la fontaine était toute voisine.

Je ne sais pas si cette auberge existe encore.

P.

DAI CRANO CORPS

CEIN sè passève ein cinquante-sat. L'è dza dan dau vilhio. Vo sède prau que sti an que vo dio la guerra l'a tsequa d'arrevà avoué lè Prussien po l'affère de Nàotsaf et que n'o z'a falli allà bordà noutrè bouenne pè vè lo Rhin. Noutrè sordà san dan parti, cliiau de Lavaux, cliiau de la Brouye, de la Coûta, de Lozena, dau Gros de Vaud, mîmameint dau Dzorot. L'è stausse que l'étant dâi corps d'attaque et que faliâi pas crezenâ.

Lâi avâi dan dau Dzorot ti lè marchand de bou avoué lau tsette, du cliiau que veindant lè fascene de Frâidèvela, tant qu'âi z'autro pe gros qu'aminnant lè grante pliante; et pu lè païsan avoué lau fochau et lau faux; et pu lè pionnier avoué lau pièce; lè carbatî avoué un robinet de bossot que l'avant cliioulà ô bet de 'na pucheinta bercllire; et lo marelhî de Penâ avoué sa pâla carrâie. Clii que lè z'a pas vu n'a rien vu. Quin corps! quinte z'allure! N'è pas permet âo bon Dieu! Quand furant arrevâ vè lo Rhin, vè lo pont, de l'autre côté lâi avâi ti lè Prussien que sè crâyant dza de no z'agafâ quemet on gantso aprî on vermè. Lo gènerat prussien l'étâi dza quie assebin avoué lo râ et riguenâvant dâi Vaudois por cein que lè cougnessâi pas bin et que païvant pas de mena. Faillâi passâ lo pont po sè battre. Lè Suisse n'étant pas dâi mouf et on avâi pouâre dai z'Allemand. Adan noutron gènerat dit dinse :

— Camerardo, lâi a pas de nâni, ma faut absolueint passâ lo pont po allâ fotre la bourlâie âi z'ennemi. Cò vout allâ lè premi.

— No, que dîant cliiau de Lavaux, que l'étant dâi sordâ suti.

— Eh bin! allâ lâi et n'aussî pas pouâre.

Et lè dzein de Lavaux s'embreyant.

Mâ de l'autro côté lo râ de Prusse dese à son vòlet, que l'avâi z'u étâ à maître pè Lozena :

— Cò è-te cliiou bouibo?

Et lo valet l'avâi de :

— L'è cliiau de Lavaux.

— Onna compagni de Prussien contre leu, et rido!

La compagni l'arreve et on vâi noutrè pouôre z'hommo de Lavaux que sè revîrant et que sè sauvant tant que pouant éleindre, de vère cliiau terribliio Prussien.

Adan, vè lo pont, on vâi reveni dâi z'autro Suisse.

— Co è-te cliiau mousse? que fâ lo râ.

— L'è cliiau de la Brouye, dit lo vòlet.

— Onna compagni de Prussien contre leu, et rido!

Adan, quand vaïant cein, lè dzein de la Brouye sè mettant à corre ein derrâ, de pouâre, quemet se l'avant z'u lo fu à lau tsemise.

Et vè lo pont, on vâi rarrrevâ oncora dâi sordâ.

— Cò è-te cliiau boutte? fâ lo râ.

— Viguant dau Gros-de-Vaud, que repond l'autro.

— Onna compagni de Prussien contre leu, et rido!

Et l'ant pas étâ bin lliein cliiau dau Gros-de-Vaud. L'ant fé à lau toausse de pouâre et sè sant sauvâ qu'on n'a jamè pu lè rattrapâ.

Tot d'on coup, on vâi ô bet dau pont dâi corps avoué dâi fochâo, dâi faux, dâi pièce. dâi boîte de bossaton, onna pâla carrâie et que tsantâvant à sè fère chauta la coraille :

Roulez tambours pour couvrir la frontière. Martsîvant quemet à onna pararda d'abbayî.

— Eh mon Dieu! co è-te cein? fâ lo râ.

— L'è cliiau dau Dzorot, que repond lo vòlet.

— Pas moyan! eh bin! sti coup no sein fotu.

Et l'a falli vère lè Prussien fotre lo camp. La guerra l'étâi finia! MARC A LOUIS.

— La *Patrie suisse* nous présente cette semaine un numéro fort intéressant où les clichés militaires — y compris des photographies de Belfort et d'Isstein — tiennent une large place.